



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la cohésion sociale  
Service des affaires communales

Service des affaires  
communales  
Place de la Taconnerie 7  
case postale 3965  
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

N/réf : 637/2020

Genève, le 28 octobre 2020

**Concerne : Délibération du 08 septembre 2020**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

**l'approbation des comptes 2014 de la Fondation de la Ville de Genève pour le  
logement social (FVGLS)**

que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

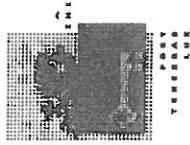
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

  
Olivia Le Fort  
Directrice

**DIFFUSION**

M. Kanaan  
Mme Perler  
M. Gomez  
Mmes Kitsos  
Barbey-Chappuis  
Charollais  
Malignac  
Luthi  
Bohler  
Demazure  
MM. Buzzini  
Burri  
Krebs  
Blanchot  
Chrétien  
Lupini  
Vicente  
Mermillod  
Schweri

SCM  
Service juridique  
infoinvest/dfin  
Dossiers-Documentation



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1190  
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 71 oui, contre 1 non

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2014, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2014, l'annexe aux comptes 2014 et le rapport de l'organe de contrôle du 24 mars 2015 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

---

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

La Présidente:

Albane Schlechti